



Rapport d'inspection d'un logement Synthèse de l'évaluation technique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

Direction Aménagement,
Urbanisme, Habitat et Hygiène.
Service Communal d'Hygiène
et de Santé

Rapport établi par :

Sandrine TURKI
SCHS Roubaix
Tel : 03.20.66.47.22
sturki@ville-roubaix.fr

Date de la visite :

13/03/2012

Date du rapport :

11/04/2012

Réf : 2011 / 4058

INFORMATIONS GENERALES

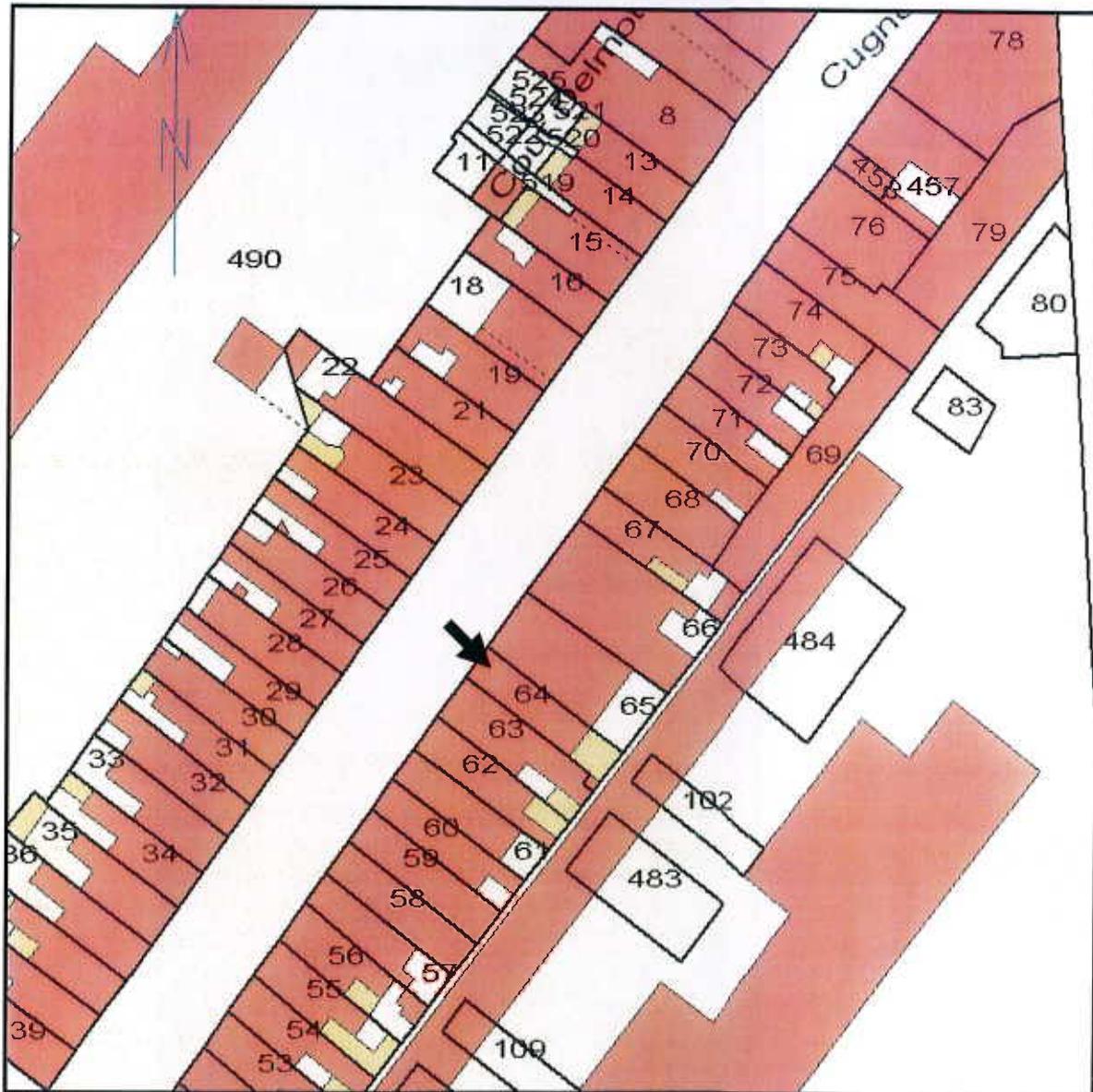
Section Cadastre

KX 64

Date de construction

< 1949 > 1969 NSP

Repérage photographique





Ville de
Roubaix

**Rapport d'inspection d'un logement
Synthèse de l'évaluation technique**

Adresse de l'immeuble :

**33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Aménagement,
Urbanisme, Habitat et Hygiène.
Service Communal d'Hygiène
et de Santé

Rapport établi par :

Sandrine TURKI
SCHS Roubaix
Tel : 03.20.66.47.22
sturki@ville-roubaix.fr

Date de la visite :

13/03/2012

Date du rapport :

11/04/2012

Réf : 2011 / 4058

Photo de l'immeuble : façade(s)



 <p>Ville de Roubaix</p>	<p>Rapport d'inspection d'un logement Synthèse de l'évaluation technique</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
	<p><u>Adresse de l'immeuble :</u></p> <p>33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX</p>	
<p>Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat et Hygiène. Service Communal d'Hygiène et de Santé</p> <p>Réf : 2011 / 4058</p>	<p><u>Rapport établi par :</u> Sandrine TURKI SCHS Roubaix Tel : 03.20.66.47.22 sturki@ville-roubaix.fr</p>	<p><u>Date de la visite :</u> 13/03/2012</p>
		<p><u>Date du rapport :</u> 11/04/2012</p>

PROPRIETAIRE DU LOGEMENT		
Coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété	Madame OUALI Fatima (née le 23/03/1964) 2 rue Perrin 07300 TOURNON SUR RHONE (ARDECHE)	
OCCUPANTS DU LOGEMENT		
Nom des locataires	M. et Mme BOUDIAD/NOROY	Entrée dans les lieux : 01/11/2009
Nombre de personnes vivant dans le logement	Permanents	Occasionnels
Adultes (âges)	2 Madame née le 19/12/1973 Monsieur né le 08/06/1968	0
Enfants (âges)	3 enfants 1 ^{er} né le 12/02/1998 2 ^{ème} le 21/08/1999 3 ^{ème} le 13/11/2003	0
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont les enfants de moins de 6 ans	Nombre total : 3	
	Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0	
Plombémie demandée	non	

OBJET DE LA MISSION

Contexte de la mission d'inspection : Intervention à la demande du locataire

Personnes présentes lors de l'inspection le 15/12/2011

NOM	QUALITE
Mme OUALI Fatima (pas convoquée le 13/03/2012)	Propriétaire
M. et Mme BOUDIAB / NOROY	Locataires
Mme TURKI Sandrine	Inspecteur de salubrité pour la Mairie de ROUBAIX

 <p>Ville de Roubaix</p>	<p>Rapport d'inspection d'un logement Synthèse de l'évaluation technique</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
	<p><u>Adresse de l'immeuble :</u></p> <p>33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX</p>	
<p>Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat et Hygiène. Service Communal d'Hygiène et de Santé</p> <p>Réf : 2011 / 4058</p>	<p><u>Rapport établi par :</u> Sandrine TURKI SCHS Roubaix Tel : 03.20.66.47.22 sturki@ville-roubaix.fr</p>	<p><u>Date de la visite :</u> 13/03/2012</p>
		<p><u>Date du rapport :</u> 11/04/2012</p>

Matériel utilisé pour réaliser l'inspection :

Type de matériel utilisé	Numéro d'enregistrement
Détecteur de plomb	Niton XLp 300
Contrôleur de terre	
Testeur d'humidité	Testo 606-2
Mètre laser	Leica Disto A2
Détecteur CO	Gas Badge Plus

PIECES JOINTES

Pièce jointe n°1 : Descriptif général du bâti

Pièce jointe n°2 : Plan de repérage technique

Pièce jointe n°3 : Reportage photo

Pièce jointe n°4 : Relevé des désordres

Pièce jointe n°5 : Liste des travaux à réaliser

Pièce jointe n°6 : Synthèse des risques sanitaires

Pièce jointe n°7 : Suites administratives envisageables

Pièce jointe n°8 : Conclusion de l'inspecteur

ANNEXE 1 : Analyse plomb

	Rapport d'inspection d'un logement visité	
	PIECE JOINTE N°1 Descriptif général du bâti	<u>Adresse de l'immeuble :</u> 33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX

1- Descriptif extérieur du logement : de la maison

Environnement

- Environnement immédiat (facteurs environnementaux, disposition générale/ occupation du sol conditions générales d'éclairage) :

L'immeuble est une maison d'habitation comportant un seul logement.
Il est composé d'un rez de chaussée et de deux étages.

- Aspect général du bâtiment :

Les fondations ne semblent pas présenter de désordre.

Les murs porteurs ne semblent pas être dégradés, quelques fissures sont visibles en façade avant, mais qui se limitent à une dégradation de l'enduit.

La toiture principale ne semble pas dégradée. On notera toutefois que les tuiles situées sur les murés faisant le tour de la plate forme du bâtiment marteau sont instables et qu'il y a un risques de chutes.

Les chéneaux de la toiture principale ne semblent pas dégradés, on notera que celui de la façade avant est encombré de divers débris pouvant obstruer la descente d'eau pluviale.

La charpente n'a pu être contrôlée, mais vue de l'extérieur, elle ne semble pas présenter de désordres.

Les fenêtres de toit de type " vélux ", au second étage sont cassées en façade avant et arrière laissant pénétrer l'air et l'eau.

On notera que la chaudière ne fonctionne plus, ce qui engendre une absence de production d'eau chaude et de chauffage.

D'après les dires de la locataire, les fusibles disjonctent régulièrement.

L'escalier menant au second étage est non sécurisée de par sa raideur.

L'enduit du plafond de la chambre 1 au 1^{er} étage (en torchis) est tombé suite à une infiltration d'eau par la fenêtre (cassée) de la chambre 3 au 2^{ème} étage.

- Raccordements réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement) :

Le logement est raccordé à :

EAU : OUI

ELECTRICITE : OUI

GAZ : OUI à confirmer

ASSAINISSEMENT : pas de tout à l'égout (1 fosse commune à deux logements 33 bis et 35)
L'accès à la fosse se fait par le n°35 (ce dernier étant lui relié au T.A.E)

	Rapport d'inspection d'un logement visité	
	PIECE JOINTE N°1 Descriptif général du bâti	<u>Adresse de l'immeuble :</u> 33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX

2- Descriptif intérieur du logement

Nombre et type de pièces par niveau avec leur dénomination :

Au rez de chaussée :

- Un couloir d'entrée (1)
- Une pièce principale reprenant le salon et la salle à manger (2)
- Une cuisine (3)
- Une salle de bains (4)
- Les WC (5)

Au 1^{er} étage :

- Un palier (palier 1)
- Deux chambres (n° 1 devant, n°2 derrière)

Au 2^{ème} étage :

- Un palier (palier 2)
- Deux chambres (n° 3 devant, n°4 derrière)

Equipement du logement :

- Une chaudière qui ne fonctionne pas (City aquatonic , De Dietrich)

3- Diagnostics techniques obligatoires immobiliers obligatoires pour une mise en location d'un logement

Le logement a été acquis par le propriétaire avant 2006.

Diagnostic	Exigible ?	Remis ?	Conclusion
PLOMB	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
AMIANTE	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
ENERGETIQUE	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	



Ville de
Roubaix

Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°2

Plan de repérage technique

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

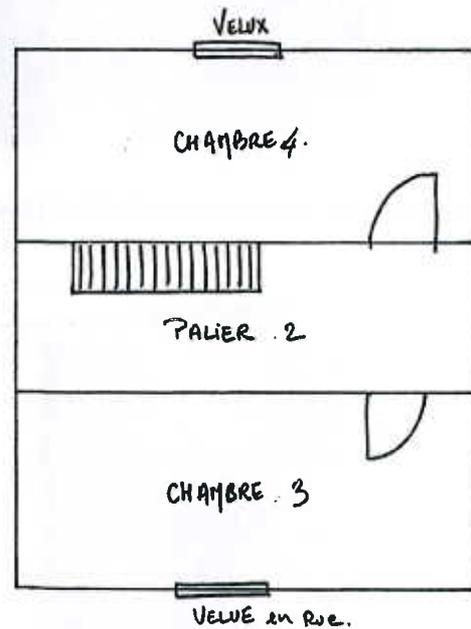
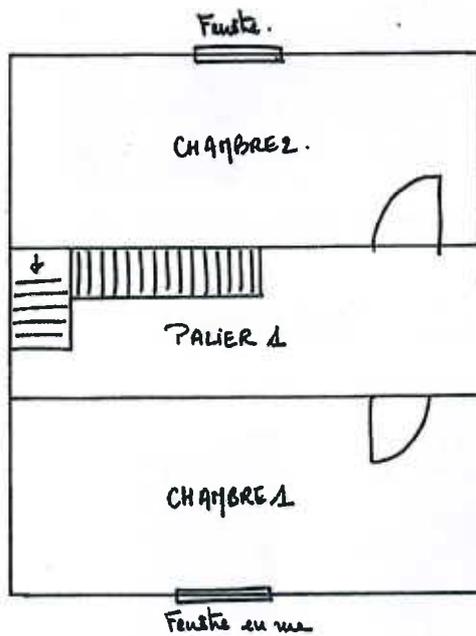
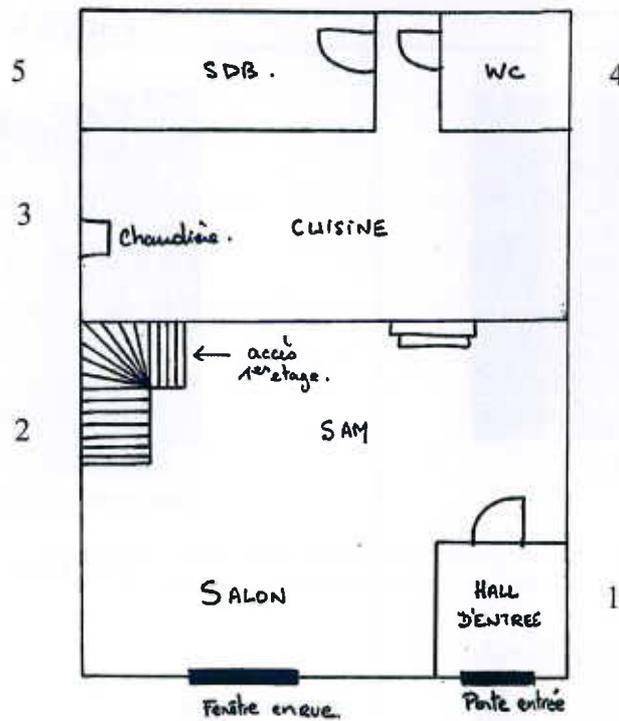


PHOTO N°1



Absence de TAE

PHOTO N°2



Fissures façade avant

PHOTO N°3



Différence de hauteur des marches (accès 1^{er})

PHOTO N°4



Dangerosité de la rampe d'escalier (palier 1)

PHOTO N°5



Chaudière ne fonctionne plus

PHOTO N°6



CUISINE

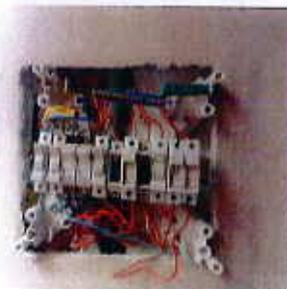
Fuite située en cave au niveau des canalisations d'alimentation en eau, dans le cave avec remontée sur le mur

PHOTO N°7



Différence de niveau du sol de la cuisine

PHOTO N°8



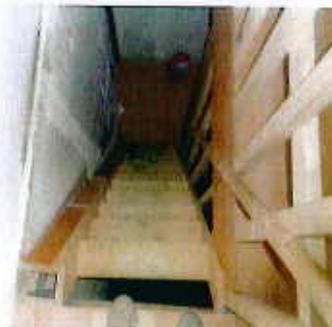
Installation électrique dangereuse

PHOTO N°9



Branchement électrique non sécurisée chambre 3

PHOTO N°10



Raideur de l'escalier d'accès au 2^{ème} étage

PHOTO N°11



Vétusté fenêtre du second étage

PHOTO N°12



Enduits dégradés palier 1



Ville de
Roubaix

Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°3

Reportage photo

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

PHOTO N°13



Plafond dégradé de la chambre 1

PHOTO N°14



Vétusté des planchers

PHOTO N°15



Bâtiment marteau risque de chutes des faitières

PHOTO N°16



Bâtiment marteau risque de chutes des tuiles

PHOTO N°17



Présence de plomb dans les peintures

PHOTO N°18



Infiltration autour de la cheminée de la chaudière dans la cuisine



Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°3

Reportage photo

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

ANALYSE PLOMB

CF annexe 1



Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°4

Relevé des désordres

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

Les désordres sont relevés selon l'approche proposée par la grille d'évaluation de l'insalubrité DGS-ANAH (circulaire de 2003) selon une description de principe global. Ceux-ci font ensuite l'objet de précision par une description de leur manifestation et de leur localisation. Les articles du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou Code de la Construction de l'Habitation (CCH) sont repris lorsqu'il existe une référence réglementaire. Une photographie est aussi proposée lorsque c'est possible.

STABILITE DU BATI ET DE SES ELEMENTS : *Fondations ; Murs porteurs ; Charpentes ; Planchers ; Escaliers ; Prévention des chutes d'ouvrages*

Désordres apparents / Observation	<p><u>MURS PORTEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les murs porteurs ne semblent pas dégradés, quelques fissures sont visibles en façade avant, mais qui se limitent à une dégradation de l'enduit. <p><u>PLANCHERS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vétusté des planchers au niveau des chambres Carrelage dégradé dans la cuisine <p><u>ESCALIERS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'escalier d'accès au 1^{er} palier : la hauteur de l'échappée ne permet pas de se tenir debout lorsque l'on monte ou descend. On notera l'irrégularité des hauteurs des trois premières marches (0.31/0.37/0.32 cm) ce qui génère un risque de chute. Le haut de la rampe est saillant, de plus le retour du garde corps sur le palier 1 est absent (Risque de chutes) L'escalier d'accès au 2^{ème} palier : raideur extrême des volées de marches. La configuration de l'installation de cet ouvrage est très accidentogène : hormis sa raideur, il présente un jour important en haut, lié à un mauvais dimensionnement de l'escalier, trop court. <p><u>PREVENTION DES CHUTES D'OUVRAGES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de chute de tuiles et de faîtières au niveau de la toiture du bâtiment marteau. 			
	Infraction au RSD	Art 32.33	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo



Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°4

Relevé des désordres

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

ETANCHEITE ET ISOLATION THERMIQUE : *Couverture, accessoires, descentes, souches ; Murs extérieurs et isolation ; Menuiseries extérieures ; Humidité tellurique ; Isolation thermique*

Désordres apparents / Observation	<p><u>COUVERTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> bâtiments marteau (cuisine – salle de bain) présence d'infiltrations au niveau du dôme, et de la sortie de cheminée de la chaudière. <p><u>ACCESSOIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dégradation du bandeau de chéneau en façade avant. <p><u>DESCENTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La descente d'eaux pluviales est vétuste et il y a des fuites. <p><u>MURS EXTERIEURS ET ISOLATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le mur porteur au niveau de la cuisine présente des traces d'humidité, lié à une fuite en cave (l'accès à la cave est condamné) L'isolation thermique du logement semble faible (sensation de froid) <p><u>MENUISERIES EXTERIEURES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de fenêtre de toit type "vélux", vétustes et dégradées dans les chambres n°3 et n°4 (laissent entrer l'air et l'eau). 			
	Infraction au RSD	Art 32.33.42	<input type="checkbox"/> évacuation des eaux pluviales non conformes	Numéro reportage photo

État des surfaces extérieures - Facilité d'entretien

Désordres apparents / Observation	<ul style="list-style-type: none"> Le sous bassement du mur de façade avant est dégradé, ainsi que l'appui de fenêtre, rendant l'entretien de ceux-ci difficile. Le mur faisant le tour de la plate forme du bâtiment marteau est en briques, les joints des briques sont dégradés, l'enduit de recouvrement de celles-ci aussi. 			
Infraction CCH			Numéro reportage photo	Page 2 N° 15-16

	Rapport d'inspection d'un logement visité	
	PIECE JOINTE N°4 Relevé des désordres	Adresse de l'immeuble : 33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX

RISQUES SANITAIRES PARTICULIERS : *Plomb ; Amiante*

Désordres apparents / Observation	Présence de parties menuisées recouvertes de peintures contenant du plomb, notamment dans les chambres 3 et 4		
Infraction au CCH ou RSD	Art L 1334-1 à L 1331-9 du CSP	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo Annexe 1

SECURITE : *Prévention des chutes de personnes ; Protection incendie*

Désordres apparents / Observation	<ul style="list-style-type: none"> L'escalier d'accès au 1^{er} palier : la hauteur de l'échappée ne permet pas de se tenir debout lorsque l'on monte ou descend. On notera l'irrégularité des hauteurs des trois premières marches (0.31/0.37/0.32 cm) ce qui génère un risque de chute. Le haut de la rampe est saillant, de plus le retour du garde corps sur le palier 1 est absent (Risque de chutes) L'escalier d'accès au 2^{ème} palier : raideur extrême des volées d'escalier. La configuration de l'installation de cet ouvrage est très accidentogène : hormis sa raideur, il présente un jour important en haut, lié à un mauvais dimensionnement de l'escalier, trop court. 		
Infraction au CCH ou RSD	Art 32	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo 3-4-10



Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°4

Relevé des désordres

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

STRUCTURES : Eclairage naturel des pièces principales, vue sur l'extérieur ; organisation interne du logement ; Dimension des pièces (surfaces, hauteur sous plafond) ; Cuisine ; Cabinets d'aisance ; Salle de bains

Désordres apparents / Observation	<u>VUE SUR L'EXTERIEUR</u> <ul style="list-style-type: none">• La vue en façade avant donne sur la rue, absence d'espaces verts.• La vue en façade arrière donne sur un mur, absence d'espaces verts.			
	<u>DIMENSIONS DES PIECES</u> <ul style="list-style-type: none">• Salon/Salle à manger : 24.44 m²• Cuisine : 15.45 m²• Salle de bains : 3.96 m²• Chambre 1 : 8.55 m²• Chambre 2 : 10.20 m²• Chambre 3 : 10.60 m²• Chambre 4 : 9.14 m²			
	<u>CUISINE</u> <ul style="list-style-type: none">• présence d'infiltration au niveau du dôme.• Présence d'une différence de niveau de sol pouvant engendrer un risque de chute.			
	<u>CABINET D' AISANCE</u> <ul style="list-style-type: none">• Présence de trace d'humidité sur les murs			
	<u>SALLE DE BAINS</u> <ul style="list-style-type: none">• Présence de traces d'infiltrations au niveau du dôme.• Vétusté du cache de la baignoire			
Infraction au RSD	Art 32.33	<input type="checkbox"/>	Numéro reportage photo	7

	Rapport d'inspection d'un logement visité	
	PIECE JOINTE N°4 Relevé des désordres	Adresse de l'immeuble : 33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX

PROTECTION PHONIQUE : *Bruits extérieurs ; Bruits intérieurs*

Désordres apparents / Observation	<u>BRUITS Extérieurs/intérieurs</u>		
Infraction au RSD ou CCH		Numéro reportage photo	

État des surfaces intérieures - Facilité d'entretien

Désordres apparents / Observation	<ul style="list-style-type: none"> Les enduits sont dégradés au niveau des murs et des plafonds à divers endroits du logement. Difficulté d'entretien. 		
Infraction CCH	Art 32 .33	Numéro reportage photo	12

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES/ INSTALLATIONS DE COMBUSTION : *Sécurité ; Arrivée air comburant ; Évacuation produits combustion ; Évaluation globale du risque CO*

Description de principe	Chaudière : City aquatonic, Dietrich.		
Désordres apparents / Observation	Elle ne fonctionne plus.		
Infraction au RSD	Art 31.6	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo 5-6

HUMIDITE ET AERATION : *Pièces principales ; Cuisines, pièces de service ; Appréciation globale des manifestations d'humidité*

Désordres apparents / Observation	PRESENCE D'HUMIDITE : <ul style="list-style-type: none"> Pièces principales <ul style="list-style-type: none"> - dans la chambre 1 - dans la chambre 3 - dans la chambre 4 Pièces de service <ul style="list-style-type: none"> - dans la cuisine - dans le cabinet d'aisances - dans la salle de bains 		
Infraction au RSD	Art 33-40.1	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo 6-11

	Rapport d'inspection d'un logement visité	
	PIECE JOINTE N°4 Relevé des désordres	<u>Adresse de l'immeuble :</u> 33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX

ELECTRICITE : Réseau ; Installation

Désordres apparents / Observation	RESEAU : E.R.D.F INSTALLATION : L'immeuble fait l'objet d'un arrêté d'urgence L133126-1 portant sur l'installation électrique dangereuse qui n'a pas été respecté par la propriétaire. La demande de travaux d'urgence est faite auprès de la DDTM		
Infraction au RSD	Art.51	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo : 8

GAZ : Réseau ; Installation

Désordres apparents / Observation	L'installation semble vétuste. Lors de la visite, elle n'était pas utilisée, la chaudière étant hors d'usage.		
Infraction au RSD		<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo

Moyens de chauffage

Désordres apparents / Observation	La chaudière ne fonctionne pas. Les locataires utilisent des chauffages d'appoint. On notera toutefois la présence de radiateurs (qui sont hors d'usage car la chaudière est HS): <ul style="list-style-type: none"> • 1 dans le salon • 1 dans la salle à manger • 1 dans la cuisine absence de radiateurs dans les chambres		
Infraction au RSD	Art 40	<input type="checkbox"/> DANGER	Numéro reportage photo

USAGE ET ENTRETIEN : Usages des lieux ; Activités nuisances ; Maintenance ; Propreté ; Animaux nuisibles

Désordres apparents / Observation	<ul style="list-style-type: none"> • USAGES DES LIEUX : RAS • ACTIVITES NUISANCES : RAS • MAINTENANCE : aucunes • PROPRETE : abs • ANIMAUX NUISIBLES : - Souris : OUI - Rat : NON - Cafards : OUI - Autres... : NON 		
Infraction au RSD	Art 23.119.121		Numéro reportage photo

	Rapport d'inspection d'un logement visité	
	PIECE JOINTE N°5 Liste des travaux à réaliser	<u>Adresse de l'immeuble :</u> 33 bis rue Cugnot 59100 ROUBAIX

Compte tenu des désordres, il conviendrait de prescrire les travaux suivants :

- Vérification de la toiture du bâtiment annexe et remise en état le cas échéant.
- Réfection du bandeau de chéneau en façade avant.
- Réfection des enduits du sous bassement en façade avant.
- Réfection des joints des briques situées autour du bâtiment marteau ainsi que la remise en état des tuiles et des faîtières susceptibles de tomber.
- Eradication de l'ensemble des manifestations d'humidité.
- Réfection des sols dégradés
- Réfection des enduits et revêtements des murs et plafonds dégradés.
- Remplacement des fenêtres (chambre du 2^{ème} étage), afin d'assurer une étanchéité à l'eau et à l'air.
- Mise en place de garde corps de hauteur adapté afin de limiter les risques de chutes.
- Mise en place d'un assainissement en rejet direct dit de " tout à l'égout "
- Remise en sécurité de l'installation électrique (fournir d'un bilan de sécurité électrique délivrée par un installateur agréé)
- Vérification de l'installation gaz et fourniture d'un certificat de sécurité établi par un professionnel.
- Eradication du risque saturnin (avec la fourniture d'un diagnostic de risque d'accessibilité au plomb).Le prélèvement de poussière résiduelle sera effectué par le SCHS qui en confiera l'analyse à un laboratoire agréé, aux frais du propriétaire.
- Réalisation d'une isolation thermique adaptée au bâtiment et au mode de chauffage. Cette isolation devra tenir compte de la réglementation thermique "bâtiment existants" et permettre une amélioration significative du diagnostic de performance énergétique afin que celui-ci se rapproche de C.
- Rétablissement d'un moyen de chauffage adapté et de production d'eau chaude (fournir une attestation de conformité délivrée par une entreprise qualifiée)
- Installation de radiateurs dans les pièces où il en manque
- Sécurisation des escaliers afin d'éviter les risques de chutes.



Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°6

Synthèse des risques sanitaires

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

Récapitulatifs des différents risques rencontrés dans l'immeuble et/ou le logement

Risques sanitaires	Constats techniques	
Risques de survenue ou d'aggravation de pathologies notamment maladies pulmonaires, asthmes et allergies : Confort thermique, Humidité, Présence d'allergènes	<input type="checkbox"/>	Absence ou insuffisance de ventilations réglementaires dans les pièces de service
	<input checked="" type="checkbox"/>	Entrée d'air parasite
	<input checked="" type="checkbox"/>	Insuffisance de chauffage
	<input checked="" type="checkbox"/>	Insuffisance d'isolation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Infiltrations d'eau
	<input checked="" type="checkbox"/>	Fuites d'eau
	<input type="checkbox"/>	Mauvaise ventilation
	<input type="checkbox"/>	Usage inapproprié du logement (feu à pétrole,...)
	<input type="checkbox"/>	Présence d'animaux ou de nuisibles
	<input checked="" type="checkbox"/>	Moisissures
Risques de survenue ou d'aggravation de pathologies notamment maladies infectieuses ou parasitaires	<input type="checkbox"/>	Mauvaise évacuation des eaux usées
	<input type="checkbox"/>	Absence WC ou WC extérieur ou dispositif désagrégation matières fécales
	<input type="checkbox"/>	Communication directe cuisine /WC
	<input type="checkbox"/>	Absence d'eau potable ou eau non potable
	<input type="checkbox"/>	Absence de salle de bain
	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'animaux ou de nuisibles
	<input type="checkbox"/>	Accumulation de déchets putrescibles
	<input type="checkbox"/>	Surpeuplement entraînant un risque accru de transmission des maladies
Risques d'atteintes à la santé mentale	<input type="checkbox"/>	Insuffisance d'éclairage naturel
	<input type="checkbox"/>	Absence vue horizontale ou de prospect
	<input type="checkbox"/>	Insuffisance de surface ou de hauteur d'une pièce
	<input type="checkbox"/>	Sur occupation
	<input type="checkbox"/>	Agencement du logement
	<input type="checkbox"/>	Cave, combles, pièces sans ouverture, local impropre à l'habitation
	<input type="checkbox"/>	Bruit
Risques de survenue d'accidents : Chocs électriques, Incendies, Explosion, Chutes de personnes	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation électrique non sécurisée
	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation gaz non sécurisée
	<input type="checkbox"/>	Absence de garde-corps, mains courantes, rambardes
	<input checked="" type="checkbox"/>	Escalier non sécurisé
	<input type="checkbox"/>	Défaut de planéité du plancher
	<input type="checkbox"/>	Chute d'éléments non structurants du bâti
Risques de saturnisme	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence peintures plomb avec présence mineurs et/ou femmes enceintes
Risques d'intoxications par le CO	<input type="checkbox"/>	Risque d'intoxication au CO identifié (conduit de fumée, raccordement...)
	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence ou insuffisance de ventilations dans les pièces munies d'un appareil à combustion
Risques de survenue de maladies spécifiques	<input type="checkbox"/>	Problèmes d'air intérieur : odeurs nocives, Composés Organiques Volatils
	<input type="checkbox"/>	Risque amiante ou autres fibres minérales



Rapport d'inspection d'un logement visité

PIECE JOINTE N°7

Suites administratives envisageables

Adresse de l'immeuble :

33 bis rue Cugnot
59100 ROUBAIX

Suites administratives susceptibles d'être réservées à la situation en fonction de la nature et de l'ampleur des désordres rencontrés dans l'immeuble et/ou le logement

Nature des désordres	Procédure adaptée <i>Cochez la ou les cases</i>		En fonction du type d'habitat concerné		
			individuel	collectif	Etablissement d'Hébergement Recevant du Public
SALUBRITE et ou SECURITE					
SALUBRITE PUBLIQUE					
Désordres liés à l'environnement	Opération d'aménagement urbain (type)	<input type="checkbox"/>	Maire en lien avec le Préfet : RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) par expropriation en application de la loi Vivien		
Désordres liés à l'utilisation du bien	Locaux impropres à l'habitation	<input type="checkbox"/>	Préfet : L1331-22 (CSP)		
	Suroccupation organisée par le bailleur	<input type="checkbox"/>	Préfet : L1331-23 (CSP)		
	Utilisation non conforme	<input type="checkbox"/>	Préfet : L1331-24 (CSP)		
	Accumulation de déchets	<input type="checkbox"/>	Maire : Mise en demeure sur la base de l'article 3 de la loi du 15 juillet 1975 et de l'article L541-2 du Code de l'environnement		
Désordres du bâti : ponctuels	Procédure ordinaire (Infractions RSD)	<input type="checkbox"/>	Maire : Mise en demeure sur le fondement du RSD et de l'article L2212-2 du CGCT		
	Procédure d'urgence (danger imminent)	<input type="checkbox"/>	Préfet : L1311-4 (CSP)		
Désordres du bâti : multiples	Procédure ordinaire (insalubrité remédiable ou irrémédiable)	<input checked="" type="checkbox"/>	Préfet : L1331-26 et suivants (CSP)		
	Procédure d'urgence (travaux d'urgence)	<input type="checkbox"/>	Préfet : L1331-26-1 (CSP)		
Risque d'exposition au plomb	Mesures d'urgence	<input type="checkbox"/>	Préfet : L1334-1 (CSP)		
SECURITE PUBLIQUE					
Stabilité du bâti ou de ses éléments	Procédure de péril	<input type="checkbox"/>	Maire : L511-2 et L511-3 (CCH)		
Sécurité des équipements communs des immeubles collectifs d'habitation Procédure ordinaire		<input type="checkbox"/>	Maire : L129-1 et L129-3 (CCH)		
Protection contre les risques d'incendie et de panique		<input type="checkbox"/>	Maire : L. 123-3 et 4 (CCH)		

CSP : Code de la Santé Publique

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

CGCT : Code Général de Collectivités Territoriales

CCH : Code de la Construction et de l'Habitation



CONCLUSION

En conséquence, conformément aux articles L1331-26 et suivants du Code de Santé Publique, je propose de reconnaître l'insalubrité remédiable du logement situé 33 bis rue Cugnot 59100 Roubaix, et avec prescription de travaux à la réaliser dans un délai proposé de 12 mois et interdiction temporaire d'habiter intervenant dans un délai maximum de 2 mois si les travaux d'urgence ne sont pas réalisés avant la notification du présent arrêté, dans un délai maximum de 6 mois dans le cas contraire.

ROUBAIX le, 02/05/2012.

L'inspecteur de salubrité
Technicien Principal 2^{ème} Classe

Sandrine TURKI



ROUBAIX le, 2/5/2012

Le Directeur du Service
Communal d'Hygiène et
de Santé

Claude DUJARDIN

